

DÉCISION MUNICIPALE N°2025_151

OBJET : SERVICE INFORMATIQUE – SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT DE TELEPHONIE MOBILE PROFESSIONNEL AUPRES DE LA S.A. « KEYYO »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Budget Communal,

VU le contrat ci-annexé,

CONSIDERANT la différence de niveau couverture du territoire communal par les différents opérateurs de téléphonie mobile,

CONSIDERANT la nécessité de pouvoir bénéficier d'un accès à un réseau fiable sur l'ensemble du territoire afin d'assurer la continuité de service public ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Souscrire un abonnement intitulé « Forfait Pro 10 Go – engagement 36 mois auprès de la S.A. « KEYYO » sise 32 boulevard Victor Hugo – 92115 CLICHY.

Accepter les conditions liées à l'offre et l'extrait des conditions particulières de service.

Article 2 :

S'acquitter du montant mensuel du forfait établi à **17.88 € T.T.C** (Dix-sept euros et quatre-vingt-huit centimes Toutes Taxes Comprises) et le **verser** par mandat administratif, sur présentation, via le Portail Chorus Pro, d'une facture mensuelle et d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Article 3 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement du Budget Communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** au Registre des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 20/06/2025

Le Maire,



Michel VALLADE



Transmis en Préfecture le : 23/06/2025
Publié(e) le : 23/06/2025
Exécutoire le : 23/06/2025



Proposition Commerciale

**Internet • Téléphonie •
Outils collaboratifs • Cybersécurité
pour les TPE et PME**

VOTRE PARTENAIRE KEYYO :

ALLEO



bouygues
TELECOM
Pro
KEYYO

Bénéficiez d'une solution télécom tout inclus adaptée à vos besoins

Votre solution complète avec la Box Pro Tout-En-Un



Chez vous
en 5 jours



Continuité
de service



Gain de
performance
avec le Wi-Fi 6



Accompagnement
personnalisé



Grandit avec
votre entreprise

Ce que comprend l'offre :



Accès Internet

- Fibre Très Haut Débit ou accès ADSL ou 4G Bouygues Telecom
- Activation express des services en 5 jours
- Routeur KROS multi-services (SIM 4G intégrée, Wi-Fi 6)



Téléphonie fixe

- Pack Pro Maxi (Illimité Monde)
- Poste téléphonique ou casque au choix
- Mon Standard Pro (Standard téléphonique virtuel)



Outils collaboratifs

- Visioconférence
- Messagerie instantanée
- Softphone compatible Teams
- Espace client et outils de gestion



Cybersécurité (Pack Sérénité)

- Filtrage Web
- VPN Nomade
- Wi-Fi Guest



Assistance Pro Premium

- Service étendu le samedi
- Priorisation des demandes
- Interlocuteur dédié



KEYYO

32 boulevard Victor Hugo
92115 CLICHY
Siren 390081156

Pour la société :

COMMUNE DE PIERRELAYE

Michel VALLADE
42 BIS RUE VICTOR HUGO
95480 PIERRELAYE

Tel. 0134323130
E-mail j.dumortier@ville-pierrelaye.fr

Adresse de livraison

COMMUNE DE PIERRELAYE
Mr. Michel VALLADE
42 BIS RUE VICTOR HUGO
95480 PIERRELAYE

Adresse d'installation

COMMUNE DE PIERRELAYE
Mr. Michel VALLADE
42 BIS RUE VICTOR HUGO
95480 PIERRELAYE

Contact chargé du projet

Mr. Michel VALLADE
Mobile :
Tel. : 0134323130
E-mail : j.dumortier@ville-pierrelaye.fr

Désignation	Engagement	Qté	Frais initiaux		Abonnements mensuels	
			Prix unitaire	Montant initial	Prix unitaire mensuel	Montant mensuel
Forfaits mobiles Forfait Pro 10 Go - engagement 36 - RBE	36 mois	1	0.00 €	0.00 €	14.90 €	14.90 €

Conditions particulières

1 ligne mobile en création

	Montant initial	Montant mensuel
Total HT	0.00 €	14.90 €
Total TVA	0.00 €	2.98 €
Montant total TTC	0.00 €	17.88 €

Total HT hors contribution aux frais de gestion correspondant à 5% du montant HT de votre facture mensuelle.

Récapitulatif

COMMUNE DE PIERRELAYE

Référence(s) devis

1 ligne mobile - Devis N°503061-2

Montants HT

Initial : 0.00 €

Mensuel : 14.90 €

Fait à : Pierrelaye

Date : 20/06/2025

Signature

"Bon pour accord"

Pour la Commune de

Pierrelaye

M. Vallade, Maire

Tampon de la société



Devis valable pendant 60 jours. La signature du devis vaut bon pour commande.

Le Client certifie exactes les informations figurant sur le présent Bon de Commande et reconnaît avoir pris connaissance et accepter les autres éléments constituant le Contrat de Service, à savoir : les Conditions Générales de Ventes V3 13/0325 et Conditions Particulières de Services V3 13/0325 ; le catalogue tarifaire en vigueur, applicable aux Services souscrits ; le catalogue des offres en vigueur V1 1-1706 et la proposition commerciale et technique négociée entre les parties.

L'ensemble des Conditions Générales de Vente et Conditions Particulières de Services étant disponibles sur <http://www.keyyo.com/fr/keyyo/cgv.php>

Le client mandate Keyyo pour porter en son nom et pour son compte l'ensemble des numéros indiqués sur le(s) document(s) « Dossier de configuration de Service(s) » et résilier les services et options associés (hors forfaits).
La validation du dossier pourra être soumise à une demande d'avance de consommation ou un dépôt de garantie, en fonction des résultats de l'étude du dossier par nos services financiers.

TOUT DIFFÉREND RELATIF A LA FORMATION, L'EXÉCUTION OU L'INTERPRÉTATION DU CONTRAT DE SERVICE ET DES CGV DE KEYYO RELÈVE DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE LORSQUE LE COCONTRACTANT EST UN COMMERÇANT. CETTE DISPOSITION EST APPLICABLE MÊME EN CAS DE DEMANDE INCIDENTE, D'APPEL EN GARANTIE OU EN CAS DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.

Le code de la consommation contient des dispositions spécifiquement applicables aux petites et micro-entreprises ainsi qu'aux organismes à but non-lucratif. Dans l'hypothèse où mon entreprise relèverait d'une de ces catégories, compte tenu des tarifs qui me sont consentis, je renonce expressément aux dispositions des articles L.224-28 I et II, et L.224-39 du code de la consommation. Par conséquent, j'accepte, le cas échéant, que mon offre soit assortie d'une durée d'engagement de 36 mois. Dans le cas d'offres groupées, j'accepte que, en cas de résiliation, les frais appliqués et le délai de préavis soient ceux prévus aux Conditions Générales et Particulières.

Conditions Générales de Vente

Les Conditions Générales de Vente sont disponibles sur <http://www.keyyo.com/fr/keyyo/cgv.php>

Pour plus d'informations concernant notre politique de confidentialité, nous vous invitons à consulter notre avis de confidentialité disponible sur www.keyyo.com/fr/confidentialite

Les récapitulatifs contractuels de nos offres sont disponibles sur <https://www.keyyo.com/fr/documents-contractuels/>

Conditions liées aux offres et extrait des Conditions Particulières de Services

1. Forfaits téléphonie fixe Centrex

> Pack Pro Max

Appels illimités 24h/24 et 7j/7 (hors numéros courts et numéros spéciaux) vers les fixes et les mobiles en France métropolitaine, et vers 201 destinations internationales (Açores, Açores Mobile, Afrique du Sud, Afrique du Sud Mobile, Alaska, Alaska Mobile, Albanie, Algérie, Allemagne, Allemagne Mobile, Andorre, Angleterre, Angleterre Mobile, Argentine, Argentine Mobile, Australie, Australie Mobile, Autriche, Autriche Mobile, Bahamas, Bahamas Mobile, Baléares, Baléares Mobile, Bahreïn, Bahreïn Mobile, Bangladesh, Bangladesh Mobile, Belgique, Belgique Mobile, Bermudes, Bermudes Mobile, Brésil, Brésil Mobile, Brunei, Brunei Mobile, Bulgarie, Bulgarie Mobile, Cambodge, Cambodge Mobile, Canada, Canada Mobile, Canaries, Canaries Mobile, Chili, Chili Mobile, Chine, Chine Mobile, Christmas Islands, Christmas Islands Mobile, Chypre, Chypre Mobile, Chypre turque, Chypre turque Mobile, Colombie, Colombie Mobile, Corée du Sud, Corée du Sud Mobile, Costa Rica, Costa Rica Mobile, Croatie, Danemark, Danemark Mobile, Écosse, Écosse Mobile, Espagne, Espagne Mobile, Estonie, États-Unis, États-Unis Mobile, Finlande, Finlande Mobile, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Grèce Mobile, Guadeloupe, Guadeloupe Mobile, Guam, Guam Mobile, Guernesey, Guernesey Mobile, Guyane Française, Guyane Française Mobile, Hawaï, Hawaï Mobile, Hong-Kong, Hong-Kong Mobile, Hongrie, Hongrie Mobile, Îles de Pâques, Îles de Pâques Mobile, Îles Féroé, Îles Mariannes du Nord, Îles Mariannes du Nord Mobile, Îles Vierges américaines, Îles Vierges américaines Mobile, Inde, Inde Mobile, Indonésie, Indonésie Mobile, Iran, Iran Mobile, Irlande, Irlande Mobile, Irlande du Nord, Irlande du Nord Mobile, Islande, Islande Mobile, Israël, Israël Mobile, Italie, Italie Mobile, Japon, Japon Mobile, Jersey, Jersey Mobile, Jordanie, Jordanie Mobile, Koweït, Koweït Mobile, La Réunion, La Réunion Mobile, Laos, Laos Mobile, Lettonie, Lettonie Mobile, Liechtenstein, Lituanie, Lituanie Mobile, Luxembourg, Luxembourg Mobile, Macao, Macao Mobile, Macédoine, Madère, Madère Mobile, Malaisie, Malaisie Mobile, Malte, Malte Mobile, Martinique, Martinique Mobile, Mexique, Mexique Mobile, Monaco, Mongolie, Mongolie Mobile, Norvège, Norvège Mobile, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Zélande Mobile, Panama, Panama Mobile, Paraguay, Paraguay Mobile, Pays de Galles, Pays de Galles Mobile, Pays-Bas, Pays-Bas Mobile, Pérou, Pérou Mobile, Pologne, Pologne Mobile, Portugal, Portugal Mobile, Porto Rico, Porto Rico Mobile, République Dominicaine, République Dominicaine Mobile, République Tchèque, République Tchèque Mobile, Roumanie, Roumanie Mobile, Russie, Russie Mobile, Saint-Barthélemy, Saint-Barthélemy Mobile, Saint-Martin, Saint-Martin Mobile, Samoa américaines, Samoa américaines Mobile, Singapour, Singapour Mobile, Slovaquie, Slovaquie Mobile, Slovénie, Slovénie Mobile, Suède, Suède Mobile, Suisse, Suisse Mobile, Taïwan, Taïwan Mobile, Thaïlande, Thaïlande Mobile, Turquie, Turquie Mobile, Vatican, Vatican Mobile, Venezuela, Venezuela Mobile)

> Pack Pro Mini

Appels illimités 24h/24 et 7j/7 (hors numéros courts et numéros spéciaux) vers les fixes et les mobiles en France métropolitaine

Pour tous les autres tarifs, se reporter à notre site <https://www.keyyo.com/fr/telephonie-ressources/tarif> et pour les récapitulatifs contractuels à <https://www.keyyo.com/fr/documents-contractuels/>

Services à Valeur Ajoutée et destinations internationales : signature obligatoire d'une demande de levée de restriction

2. Forfaits Trunk SIP (téléphonie fixe)

> Trunk SIP illimité fixes + mobiles

Appels illimités 24h/24 et 7j/7 (hors numéros courts et numéros spéciaux) vers les fixes et les mobiles en France métropolitaine et vers 74 destinations (Açores, Afrique du Sud, Alaska, Allemagne, Andorre, Angleterre, Argentine, Australie, Autriche, Baléares, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Canada Mobile, Canaries, Chili, Chine, Chine Mobile, Chypre, Corée du Sud, Croatie, Danemark, Écosse, Espagne, Estonie, États-Unis, États-Unis Mobile, Finlande, Gibraltar, Grèce, Guam, Guernesey, Hawaï, Hong-Kong, Hong-Kong Mobile, Hongrie, Îles Vierges américaines, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Macao, Macao Mobile, Macédoine, Madère, Madère Mobile, Malaisie, Malaisie Mobile, Malte, Malte Mobile, Martinique, Martinique Mobile, Mexique, Mexique Mobile, Monaco, Mongolie, Mongolie Mobile, Norvège, Norvège Mobile, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Zélande Mobile, Panama, Panama Mobile, Paraguay, Paraguay Mobile, Pays de Galles, Pays de Galles Mobile, Pays-Bas, Pays-Bas Mobile, Pérou, Pérou Mobile, Pologne, Pologne Mobile, Portugal, Portugal Mobile, Porto Rico, Porto Rico Mobile, République Dominicaine, République Dominicaine Mobile, République Tchèque, République Tchèque Mobile, Roumanie, Roumanie Mobile, Russie, Russie Mobile, Saint-Barthélemy, Saint-Barthélemy Mobile, Saint-Martin, Saint-Martin Mobile, Samoa américaines, Samoa américaines Mobile, Singapour, Singapour Mobile, Slovaquie, Slovaquie Mobile, Slovénie, Slovénie Mobile, Suède, Suède Mobile, Suisse, Suisse Mobile, Taïwan, Thaïlande, Thaïlande Mobile, Vatican)

> Trunk SIP illimité fixes

Appels illimités 24h/24 et 7j/7 (hors numéros courts et numéros spéciaux) vers les fixes en France métropolitaine et vers les 74 destinations internationales du Trunk SIP illimité fixes + mobiles

> Trunk SIP Libre

Appels facturés à la consommation, à la seconde dès la première seconde

Pour tous les autres tarifs, se reporter à notre site <https://www.keyyo.com/fr/telephonie-ressources/tarifs>

3. Forfaits mobiles, data only et routeurs 4G

> Forfaits mobiles

- Appels, SMS & MMS illimités 24h/24 7j/7 en France métropolitaine et depuis UE / DOM vers UE / DOM / France (hors n° courts et n° spéciaux)
- Appels illimités depuis la France métropolitaine vers 201 destinations internationales
- Forfait Pro Essentiel : data sur le réseau 4G facturée 0 01€/Mo (débit réduit au-delà de 10 Go)
- Forfait Pro 10 Go : 10 Go inclus en France / UE / DOM sur le réseau 4G, puis data facturée 0 01€/Mo (débit réduit au-delà de 20 Go)
- Forfait Pro 60 Go : 60 Go inclus en France / UE / DOM sur le réseau 4G, puis data facturée 0 01€/Mo (débit réduit au-delà de 100 Go)
- Forfait Business 120 Go : 120 Go inclus en France / UE / DOM sur le réseau 4G ou 5G, puis data facturée 0,01 € / Mo (débit réduit au-delà de 200 Go), accès au réseau 5G à activer depuis l'espace client, options Standard Mobile & Numéro Virtuel incluses- Réseau 5G utilisable uniquement en France métropolitaine sous réserve de couverture et de matériel compatible, à activer depuis l'espace Manager, Restrictions, Réseau
- Forfaits Data Only : offres sans engagement ou engagement 24 mois. 10 Go, 50 Go ou 100 Go inclus en France sur le réseau 4G, puis data facturée 0,001€/Mo (débit réduit au-delà de 20 Go, 100 Go ou 200 Go en fonction du forfait).
- Forfaits Routeurs 4G : offres avec engagement 24 ou 36 mois. équipement routeur 4G en location incluse. Forfaits 200 Go inclus en France sur le réseau 4G, puis data facturée 0 001€/Mo (débit réduit au-delà de 400 Go). Forfaits illimités data, en France sur le réseau 4G

Pour tous les autres tarifs, se reporter à notre site http://www.keyyo.com/vd/439_grille-tarifaire---mobiles.pdf

- Communications Depuis l'étranger : signature obligatoire d'une décharge pour l'utilisation des appels, des SMS, et de la data pour chaque ligne souscrite
- Services à Valeur Ajoutée et destinations internationales : signature obligatoire d'une demande de levée de restriction

4. Accès ADSL, SDSL & Fibre Pro, Fibre Optique dédiée, Interconnexion multi site (VPN MPLS) & VPN Nomade, Filtrage Web

Le délai d'activation est variable selon la configuration et démarre après validation du Bon de Commande (de 2 à 10 semaines, sous réserve d'éligibilité et de compatibilité technique de la ligne). La cessation interne inférieure à 3 mètres est gratuite, au-delà de 3 mètres, un devis complémentaire sera établi, conformément aux Conditions Particulières de Services

Pour l'installation de la Fibre Pro, une autorisation préalable du syndicat de copropriété peut être nécessaire

A location d'une adresse IP fixe

> Pour le SDSL 100% garanti

- Débit 100% garanti et symétrique (débit ATM)
- Si la ligne n'est pas éligible au regroupage SDSL « classique », le regroupage en éligibilité étendue et débit Burst sera proposé avec un surcoût

> Pour le SDSL 100% garanti et les accès avec GTR 4h (s. incluse, la GTR est mentionnée au Bon de Commande)

Garantie de temps de rétablissement (GTR) de 4 heures, en heures et jours ouvrés à partir de la déclaration de l'incident, comme stipulé aux Conditions Particulières de Services

> Pour la Fibre Optique dédiée (fibre en câble coté ou bout en bout), le débit proposé au Client est symétrique (débit Ethernet) et garanti, sauf mention contraire au Bon de Commande ou lors de la souscription en ligne. L'accès bénéficie d'une Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) de quatre (4) heures (en heures ouvrées, jours ouvrés). Cette GTR est telle que définie dans les Conditions Générales de Vente de Keyyo et ne démarre qu'à compter du moment où le Client aura reçu/arrivé son(s) équipement(s) d'accès et fourni au support Keyyo l'état des voyants du routeur

Les prérequis pour l'installation d'une Fibre Optique dédiée sont détaillés dans les Conditions Particulières de Service

La réalisation de travaux de desserte interne hors des caractéristiques de la desserte interne standard sont à la charge exclusive du Client. Dans le cas où des travaux complémentaires sont nécessaires pour la mise à disposition d'une desserte interne conforme aux prérequis de livraison du Service, le prestataire engagé par l'opérateur de boucle locale sollicité sera en mesure de proposer une prestation via un devis fourni pendant ou après la visite sur site. Le Client dispose d'un délai d'un (1) mois pour confirmer l'acceptation de celui-ci. Passé ce délai, la commande sera considérée comme annulée et les frais d'annulation en vigueur seront appliqués. Qu'ils soient engagés avec l'opérateur de boucle locale ou avec un prestataire externe, les travaux réputés comme nécessaires à la livraison du Service devront être réalisés dans un délai d'un (1) mois maximum. Ce délai court à partir de l'émission du devis de prestation de l'opérateur de boucle locale. Passé ce délai, Keyyo se réserve le droit de réévaluer les pénalités de retard appliquées par l'opérateur de boucle locale. Toute annulation de commande de Fibre Optique dédiée après signature du Bon de commande entraînera la facturation des frais d'annulation en vigueur en adéquation avec les frais facturés par l'opérateur de boucle locale à Keyyo.

> Le Service VPN nomade permet à toute personne habilitée de se connecter à distance au réseau internet interne du Client. Cette option est disponible sous réserve de compatibilité technique. Keyyo n'est pas responsable des dysfonctionnements causés par l'utilisation ou la configuration par le Client de certains matériels, applications ou équipements incompatibles avec le présent Service.

> En plus du réseau Wi-Fi principal fourni par Keyyo, le Client peut bénéficier d'un service de Wi-Fi Guest. Le service de Wi-Fi Guest offre au Client la possibilité de fournir à ses visiteurs sur site un accès Wi-Fi internet sécurisé via un réseau distinct de son réseau principal. Service disponible sous réserve de compatibilité technique.

> Le filtrage web est une option permettant de restreindre l'accès à certains sites internet depuis un routeur Keyyo. Cette option offre la possibilité au Client, via son espace « Manager », de choisir parmi une liste de catégories créées et régulièrement mise à jour par Keyyo (après la « liste d'exclusion »), les types de contenus à bloquer. Chaque catégorie regroupe des sites internet définis par un nom de domaine.

Le filtrage web offre également la possibilité au Client d'autoriser l'accès à des sites internet placés sur la liste d'exclusion en inscrivant les noms de domaine autorisés sur une liste blanche mise à sa disposition. De même, le Client peut interdire l'accès à des sites internet non référencés sur la liste d'exclusion ou explicitement bloquer l'accès à des sites présents dans des catégories normalement autorisées, en se ajoutant à la liste noire.

Keyyo rappelle que le filtrage web ne saurait garantir une protection absolue contre les sites malveillants. Par conséquent, Keyyo n'est tenue que d'une obligation de moyens. En souscrivant à l'offre de filtrage web de Keyyo, le Client atteste sur l'honneur que le nombre d'utilisateurs mensuels n'a dépassé le nombre maximum autorisé selon la bande choisie.

5. Portabilité

Déai de portabilité

- Numéro de téléphone fixe : entre 3 jours et 30 jours ouvrés après obtention par Keyyo de la confirmation de l'éligibilité de la demande de conservation du numéro du client par l'opérateur titulaire au moment de la demande ou, en l'absence de retard, à la fin de la période de conservation de la part de l'opérateur titulaire suivant.

- Numéro de téléphone mobile : 0 à 62 jours ouvrés en fonction de la demande du client, et sauf retard à un refus de portabilité de la part de l'opérateur titulaire le jour de la demande.

Vous devez communiquer à Keyyo le numéro RIO de chaque ligne à porter : tous les jours récapitulés RIO de commande sont à joindre à chaque ligne destinée

6. Matériel

Le matériel bénéficie de la garantie constructeur. Le matériel en location est soumis à engagement de maintenance au Bon de Commande. Les frais de port sont gratuits.

7. Terminaux mobiles

- Types de financement des terminaux mobiles

- Engagement de durée : 24 ou 36 mois à compter de l'engagement initial

- Le 4G

- Le Client s'engage à fournir un numéro de 5 chiffres de son choix, à l'exception des numéros réservés, tel que précisé dans le présent règlement. Le numéro est attribué à la demande de France Télécom.

- Garantie de service

- Keyyo procède à une vérification de l'état de la ligne à la demande du Client. L'opérateur de boucle locale sollicité sera en mesure de proposer une prestation via un devis fourni pendant ou après la visite sur site. Le Client dispose d'un délai d'un (1) mois pour confirmer l'acceptation de celui-ci. Passé ce délai, la commande sera considérée comme annulée et les frais d'annulation en vigueur seront appliqués. Qu'ils soient engagés avec l'opérateur de boucle locale ou avec un prestataire externe, les travaux réputés comme nécessaires à la livraison du Service devront être réalisés dans un délai d'un (1) mois maximum. Ce délai court à partir de l'émission du devis de prestation de l'opérateur de boucle locale. Toute annulation de commande de Fibre Optique dédiée après signature du Bon de commande entraînera la facturation des frais d'annulation en vigueur en adéquation avec les frais facturés par l'opérateur de boucle locale à Keyyo.

8. Gamme Box

- Pro FTTH

- Ligne Fibre dédiée : 100% garanti et symétrique (débit ATM)

- Engagement de durée : 24 ou 36 mois à compter de l'engagement initial

- Pro 4G ou 5G FTTH

- Ligne Fibre dédiée : 100% garanti et symétrique (débit ATM)

- Engagement de durée : 24 ou 36 mois à compter de l'engagement initial

- Débit garanti : 100% garanti et symétrique (débit ATM)

- Option de paiement par débit : 100% garanti et symétrique (débit ATM)

- Liste de bases en location

> **Box Pro Tout-En-Un (BPE1)**

- Offre réservée aux entreprises de France métropolitaine et soumise à conditions, sous réserve d'éligibilité FTTH et de compatibilité technique

- Engagement 12, 36 ou 60 mois. Location modem-routeur incluse. Offre soumise à conditions valables sous réserve d'éligibilité en zone dégroupée par Bouygues Telecom ou en fibre jusqu'au domicile et de raccordement

- Frais de résiliation : 100€ HT
- Frais d'installation (Installation assistée 100% visio) : 50€ HT ou Installation sur site à 29€€ avec intervention d'un technicien expert (jusqu'à 5 postes et 30€ par poste supplémentaire)
- Garantie de Temps de Rétablissement de 4h en jours et heures ouvrés sur la Fibre Pro Très Haut Débit

- Débit maximum théorique, non garanti (en référence aux débits affichés sur la page)
- Option Activation express : connexion 4G activable dès la première installation sous réserve de couverture du réseau mobile. Délai d'activation à partir de 5 jours à compter de la validation administrative de votre dossier, pouvant varier selon la période et l'adresse de livraison

- Location poste ou casque inclus

> **Box Pro Evolutive (BPE)**

- Offre réservée aux entreprises de France métropolitaine et soumise à conditions, sous réserve d'éligibilité FTTH et de compatibilité technique

- **Box Pro Evolutive** : Engagement 12, 36 ou 60 mois. Location modem-routeur incluse. Offre soumise à conditions valables sous réserve d'éligibilité en zone dégroupée par Bouygues Telecom ou en fibre jusqu'au domicile et de raccordement

- Offre avec remise -10€ HT / mois pendant les 12 premiers mois. Remise non prise en compte dans l'engagement

- Frais de résiliation : 100€ HT
- Frais d'installation (Installation assistée 100% visio) : 50€ HT ou Installation sur site à 29€€ avec intervention d'un technicien expert (jusqu'à 5 postes et 30€ par poste supplémentaire)
- Garantie de Temps de Rétablissement de 4h en jours et heures ouvrés sur la Fibre Pro Très Haut Débit

- Débit maximum théorique, non garanti (en référence aux débits affichés sur la page)
- Option Activation express : connexion 4G activable dès la première installation sous réserve de couverture du réseau mobile. Délai d'activation à partir de 5 jours à compter de la validation administrative de votre dossier, pouvant varier selon la période et l'adresse de livraison

- Poste ou casque en option

> **Box Pro Flex**

- Offre réservée aux entreprises de France métropolitaine et soumise à conditions, sous réserve d'éligibilité FTTH et de compatibilité technique

- Engagement 36 ou 60 mois. Location modem-routeur incluse. Offre soumise à conditions valables sous réserve d'éligibilité en zone dégroupée par Bouygues Telecom ou en fibre jusqu'au domicile et de raccordement

- Frais de résiliation : 50€ HT

- Frais d'installation (Installation assistée 100% visio) : 50€ HT ou Installation sur site à 29€€ avec intervention d'un technicien expert (jusqu'à 5 postes et 30€ par poste supplémentaire)
- Garantie de Temps de Rétablissement de 4h en jours et heures ouvrés sur la Fibre Pro Très Haut Débit

- Débit maximum théorique, non garanti (en référence aux débits affichés sur la page)

- Option Activation express : connexion 4G activable dès la première installation sous réserve de couverture du réseau mobile. Délai d'activation à partir de 5 jours à compter de la validation administrative de votre dossier, pouvant varier selon la période et l'adresse de livraison

Le Client reconnaît que l'offre Box Pro Flex n'inclut pas la fourniture de postes de téléphonie fixe, acquise et revêe exclusivement de son partenaire Bouygues Telecom Pro par l'intermédiaire d'un des vis complémentaires émis par ce dernier. En conséquence, il est précisé que Keyyo n'assume aucune responsabilité quant à leur livraison, leur facturation ou leur garantie. Toute mention à ces équipements pouvant figurer sur le bon de commande est ainsi faite exclusivement à des fins de suivi technique en vue de réaliser leur jumelage aux services Keyyo

9. Prestation Installation sur site

Les tarifs s'entendent par site, frais de déplacement et port inclus, en France métropolitaine, hors câblage. Une maintenance de 30 jours est offerte sur l'installation sous réserve d'absence modification sur l'installation de la part du client

10. Numéros spéciaux

Nomenclature de la typologie des Numéros spéciaux

- Type de facturation : A = à l'appel / D = à la durée

- Tarif : 20€ = 1 20€

Exemple : A 100 = numéro facturé * 00€ / appel

11. Facturation et règlement

Les abonnements aux offres et aux numéros sont mensuels

- Facturation mensuelle, forfaits facturés en début de période, consommations hors forfait en fin de période. L'intégralité des sommes dues doit être réglée à leur date d'échéance en Euros.
- Le paiement s'effectue à réception de la facture. Les divers frais qui peuvent résulter d'un impayé ou d'un paiement partiel sont à la charge du client, sauf dispositions légales ou règlements contractuels

Mode de règlement : prélevement automatique, carte bancaire ou mandat administratif

Les factures mensuelles sont télétransmises sur l'espace Mésage accessible depuis le site www.keyyo.com

12. Engagement, frais d'accès au service, résiliation et abus

Engagement

Téléphonie fixe et mobile

Durée d'engagement : Le Contrat de Service est fermement conclu pour une durée indéterminée à compter de l'activation du Service, sauf si, après une durée minimale d'engagement au début des OP du Service susmentionné, le Client mentionne sur le Bon de Commande l'adresse de la période minimale d'engagement. Le Contrat de Service continuera dès lors dans les conditions créées lors de l'engagement initial à partir de l'activation des lignes

Offre 10€ sur Fibre Pro : engagement de 24 mois à la mise en service de l'offre internet ou en cas de modification de tarif, modification de l'offre ou de l'offre 50€ facturée 100€ HT

Offre Fibre Optique de pré- engagement de 36 mois à la mise en service de l'offre internet

- Trois accès aux Services de téléphonie fixe et mobile

Les frais d'accès au service s'évaluent à 19€ HT par ligne fixe et mobile. Ces frais sont offerts en cas d'engagement de 24 mois

La gratuité d'une offre sous engagement fait l'objet d'une offre sous engagement correspondante hors forfait à 19€ HT

Régularité

En cas de régularité de paiement, le Client est informé qu'il ne sera pas assésé, suspendu, bloqué ou limité par un manque de paiement

En l'absence de paiement régulier de la somme due, le Client est informé qu'il sera assésé, suspendu, bloqué ou limité par un manque de paiement. Les assésés, suspensions, blocages ou limitations sont effectués par les services de facturation de Bouygues Telecom Pro à la date de l'échéance de la somme due, sans préavis, et sont effectués conformément aux dispositions de l'article 1224 du Code de Commerce

En cas de défaut de paiement régulier de la somme due, le Client est informé qu'il sera assésé, suspendu, bloqué ou limité par un manque de paiement. Les assésés, suspensions, blocages ou limitations sont effectués par les services de facturation de Bouygues Telecom Pro à la date de l'échéance de la somme due, sans préavis, et sont effectués conformément aux dispositions de l'article 1224 du Code de Commerce. Le Client est informé que le défaut de paiement régulier de la somme due peut entraîner la résiliation de l'abonnement et la mise en œuvre de procédures de recouvrement de la somme due, y compris la saisie-attribution de la somme due, sans préavis, et conformément aux dispositions de l'article 1224 du Code de Commerce. Le Client est informé que le défaut de paiement régulier de la somme due peut entraîner la résiliation de l'abonnement et la mise en œuvre de procédures de recouvrement de la somme due, y compris la saisie-attribution de la somme due, sans préavis, et conformément aux dispositions de l'article 1224 du Code de Commerce.

Le défaut de paiement régulier de la somme due peut entraîner la résiliation de l'abonnement et la mise en œuvre de procédures de recouvrement de la somme due, y compris la saisie-attribution de la somme due, sans préavis, et conformément aux dispositions de l'article 1224 du Code de Commerce.

Pour les offres fixes du mobile sans engagement, les frais de facturation s'évaluent à 10€ HT par ligne

Pour les offres fixes du mobile sans engagement, les frais de facturation s'évaluent à 10€ HT par ligne. Les frais de facturation s'évaluent à 10€ HT par ligne. Les frais de facturation s'évaluent à 10€ HT par ligne. Les frais de facturation s'évaluent à 10€ HT par ligne.

Pour les accès internet y compris Eo : les frais de facturation s'évaluent à 10€ HT par ligne. Les frais de facturation s'évaluent à 10€ HT par ligne. Les frais de facturation s'évaluent à 10€ HT par ligne.

Dans le cadre d'une location de matériel, le Client s'engage à restituer à ses frais, à l'expiration de la durée d'engagement, le matériel loué. Dans le cadre d'une location de matériel, le Client s'engage à restituer à ses frais, à l'expiration de la durée d'engagement, le matériel loué. Dans le cadre d'une location de matériel, le Client s'engage à restituer à ses frais, à l'expiration de la durée d'engagement, le matériel loué.



» Acus sur les offres limitées (fixes ou mobiles)

En cas d'utilisation abus ve ou inappropriée de l'offre de Service comprenant des communications illimitées, Keyyo se réserve le droit de migrer automatiquement le Client vers une offre à la consommation, sans droit de retour à une offre limitée pour le Client, ou de résilier de plein droit le forfait illimité. Par ailleurs, une pénalité forfaitaire de 180 € HT par forfait (article 1.1 des Conditions Particulières de Service de Téléphonie fixe) sera appliquée.

Keyyo se réserve, en outre, après cette migration et/ou résiliation, le droit de facturer les consommations jugées abusives au tarif des offres non-illimitées.

13. Options

» Enregistrement des appels

L'enregistrement systématique ou permanent est interdit (sauf texte légal).

Le client doit paramétrer la probabilité d'enregistrement par ligne enregistrée via le Manager.

L'interlocuteur doit être averti en amont.

Le client doit définir un message de pré-débranché sur chaque ligne avec l'option pour informer l'appelant de l'enregistrement de la conversation, de son objectif et de son droit d'opposition.

Droit d'opposition à l'enregistrement

Le client doit avertir et former les collaborateurs enregistrés à l'interruption d'enregistrement en cours d'appels via le #0 pour respecter les demandes d'opposition.

Durée de conservation des enregistrements

Le client doit mettre en place une politique de conservation des données. La suppression des enregistrements sont sous la responsabilité du client. La durée de conservation de ces enregistrements doit être limitée à 9 mois maximum.

Accès aux enregistrements

L'accès aux informations doit être limité aux personnes concernées par l'objectif poursuivi.

14. Frais de gestion

Keyyo applique ces frais de gestion d'un montant de 5€ de la facture mensuelle. Les frais de gestion nous permettent d'assurer et maintenir une qualité d'accompagnement à haut niveau par une équipe d'experts tout au long de votre vie client : suivi du déploiement avec un chef de projet dédié, aide au paramétrage personnalisée, support technique proactif ou encore service client inclus et basé en France pour répondre à toutes vos interrogations.